

PLAN LOCAL D'URBANISME
INFRACOMMUNAUTAIRE : Cœur et
Plaine de Garonne

4.B - Règlement graphique

PROJET DE PLU ARRÊTÉ LE 14 MARS 2024 ET ARRÊTÉ LE 11 JUILLET 2024
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.153-15 DU CODE DE L'URBANISME)

APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE
DU 17 MARS 2025
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.153-21 ET L.153-22 DU CODE DE
L'URBANISME)

Echelle 1/7 500

4 36 2901



ARTELIA - Région Sud-Ouest
188 Avenue de la Vallée de la Garonne - CS 80151 - 44053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.artelia.com

Zonage

- UA : Centre ancien remarquable au tissu dense
- UAg : Cœur de ville historique de Saint-Gaudens
- UB : Bourg au tissu plus lâche et périphérie de centres anciens remarquables
- UC : Secteurs déconnectés du bourg
- Uh : Hameau de plus de 10 constructions sans densification
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UX : Zone urbaine à vocation d'activité commerciale et artisanale
- UY : Zone urbaine à vocation d'activité industrielle, artisanale et commerciale
- ALU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- ALU : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité industrielle, artisanale et commerciale
- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
- Ns : Zone naturelle dédiée aux activités économiques isolées
- NA64 : Secteur d'équipements relatifs à l'autoroute A64
- Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements
- Ng : Zone naturelle dédiée aux carrières
- Nl : Zone naturelle dédiée aux activités sportives ou de loisirs
- Npv : Zone naturelle dédiée au photovoltaïque
- NT1 : Secteurs dédiés aux activités et hébergements touristiques (camping,...)
- Nv : Aire d'accueil des gens du voyage
- A : Zone agricole
- Aeq : Zone agricole dédiée à l'activité de centre équestre
- Ap : Zone agricole de protection stricte

Zone inondable

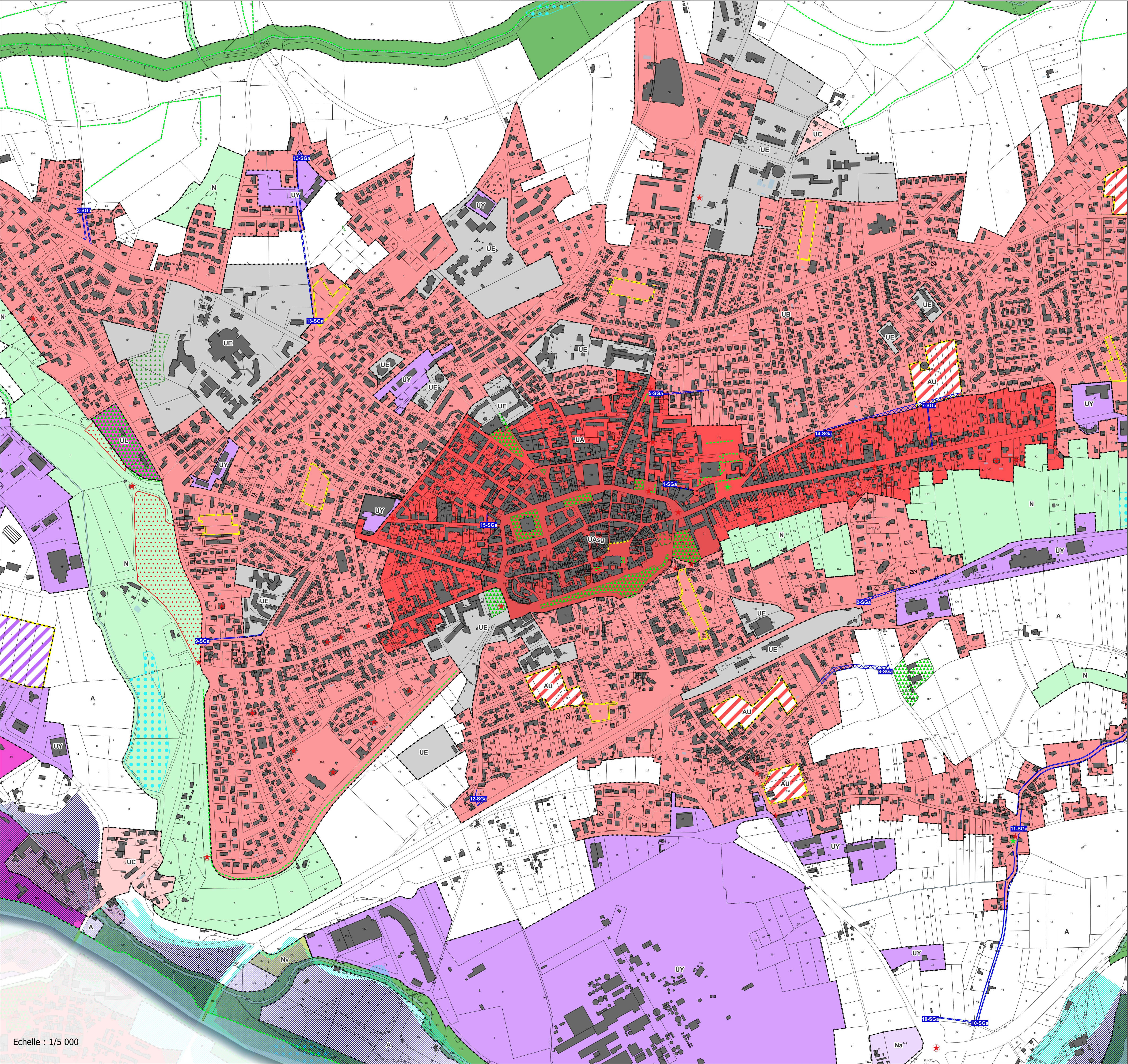
- Alas faible à moyen en crue exceptionnelle
- Alas fort en crue exceptionnelle

Prescriptions

- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du CU
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU
- Elément de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Elément de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du CU : Zone humide
- Ensemble remarquable à protéger au titre du L151-19 du CU
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L151-19 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L151-19 du CU
- Secteur soumis à OAP au titre de l'article L151-6 et L151-7 du CU
- Linière boisé à protéger au titre du L151-23 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L151-19 du CU
- Linière commercial à préserver au titre de l'article L151-16 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
- Patrimoine Bâti à protéger au titre du L151-19 du CU
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L151-23 du CU

Informations

- Périmètre de protection de captage



Liste des emplacements réservés			
Número	Destination	Emprise ou superficie	Bénéficiaire
1-SGa	Aménagement d'une liaison douce entre la rue de l'avenir et la place de la Libération (2m)	145 m²	Commune
2-SGa	Aménagement du Boulevard Locomote de liste et de la V.C. 28	1 224 m²	Commune
3-SGa	Elargissement de la voie d'accès chemin de Blau	495 m²	Commune
4-SGa	Elargissement du chemin du barrage	597 m²	Commune
5-SGa	Elargissement de la rue Guymer	507 m²	Commune
6-SGa	Création d'un cheminement doux faisant la liaison entre la rue du docteur Schweitzer et le chemin des Carrioux (3 mètres de large)	1 666 m²	Commune
7-SGa	Création d'un cheminement doux faisant la liaison entre le cheminement doux Marouze-Suerville et l'avenue François Mitterrand	483 m²	Commune
8-SGa	Prolongement de la rue Emile Carré vers la rue du General Lavignes	380 m²	Commune
9-SGa	Aménagement de la rue de la Maladetta	522 m²	Commune
10-SGa	Aménagement de la rue des Labours	2 322 m²	Commune
11-SGa	Aménagement de la rue du Marechal Lyaute	2 066 m²	Commune
12-SGa	Elargissement croisement rue du Soudet boulevard Gambetta	336 m²	Commune
13-SGa	Aménagement de la VC36 : agrandissement rue Toulouse Lautrec	1 500 m²	Commune
14-SGa	Création d'une voie douce de la rue du Colonel Marty au grattoir existant route de Landorthe	3 225 m²	Commune
15-SGa	Création d'un cheminement doux faisant la liaison entre le parking de Pôle Emploi et la rue de l'Indépendance	98 m²	Commune

